

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT LE 7 AVRIL 2025 À 19 H
00, AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DOMINIQUE POULIN, MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Madame Pascale Boilard	Conseillère numéro 1
M. François Gosselin	Conseiller numéro 2
M. Nicolas Labbé	Conseiller numéro 4
Monsieur Francis Lacharité	Conseiller numéro 5
Madame Diane Kirouac	Conseillère numéro 6

Absent : M. Jean-Philippe Bibeau Conseiller numéro 3

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Dominique Poulin, maire. Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour ;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 mars 2025 ;
3. Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 et du journal des salaires de mars 2025 ;
4. Période de question de l'assistance ;
5. Résolution : adoption du Règlement 2025-01, intervention au cours d'eau Labbé;
6. Résolution : adoption du Règlement 2025-02, intervention au cours d'eau Ruisseau à Martin, branche 3;
7. Résolution : appui au Comité des Loisirs – dépôt d'une demande financière pour la Fête nationale 2025;
8. Résolution : nomination d'un élu responsable sur le comité de renouvellement de la politique familiale;
9. Résolution : renouvellement contrat d'entretien des appareils de climatisation et de ventilation;
10. Résolution : pavage 2025;
11. Résolution : embauche d'une trésorière adjointe;
12. Résolution : achat de luminaires pour les rues Tardif, Landry et Lacharité;
13. Résolution : ADMQ, renouvellement de la licence du programme MUNYS;
14. Résolution : Semaine de l'action bénévole 2025;
15. Résolution : mise à jour de l'équipement informatique, Windows 11;
16. Résolution : mise à jour de la station des eaux usées;
17. Résolution : Attestation d'assainissement municipale (AAM);
18. Résolution : permis de sollicitation, Comité DAFOQ Saint-Albert et Comité 12-18 Saint-Albert;
19. Avis de motion – projet du Règlement 2025-03 sur l'occupation du domaine public;
20. Avis de motion – projet du Règlement 25-04 – travaux au cours d'eau Hébert;

21. Entretien ménager au bureau municipal;
22. Lecture de la correspondance et suivi de dossier ;
23. Points d'information;
24. Affaires nouvelles de l'assistance ;
25. Questions diverses ;
26. Levée de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

OUVERTURE

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

MOT DU MAIRE

Il souhaite la bienvenue à cette séance du conseil. Il rappelle les règles de fonctionnement des séances du conseil au sujet des interventions des gens de l'assistance.

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Chaque année on reconnaît l'action bénévole et son importance dans le développement des milieux communautaires. L'implication de citoyens engagés permet de maintenir un tissu social qui favorise la solidarité et le respect. Cette année, la semaine de l'action bénévole se déroulera du 27 avril au 3 mai. Il poursuit avec la proclamation suivante :

Attendu que la Semaine de l'action bénévole est de retour au Québec sous le thème *En route vers le bénévolat*;

Attendu que pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et tous nous devons travailler ensemble dans le respect et la coopération;

Attendu que l'action bénévole permet à toute personne de trouver sa voie pour améliorer le bien-être de nos milieux;

Attendu que plusieurs citoyennes et citoyens de Saint-Albert bénéficient de l'action bénévole;

Attendu qu'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

En conséquence, au nom du conseil municipal et des citoyennes et citoyens de Saint-Albert, je, Dominique Poulin, maire, proclame par la présente que la semaine du 27 avril au 3 mai sera dédiée « Semaine de l'action bénévole 2025 » dans notre municipalité.

De plus, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

POLITIQUE FAMILIALE

Le mois dernier j'annonçais la démarche pour renouveler la politique familiale qui avait été adoptée en 2009. Le dossier a progressé. La municipalité a mis sur pied un comité pour la révision de la politique familiale et, à cet égard, une première rencontre a eu lieu et un sondage a été préparé. Il sera bientôt disponible aux familles de Saint-Albert. Des informations suivront dans le journal local, sur le site web de la municipalité et la page Facebook. Les objectifs de la politique familiale

seront également expliqués. Il s'agit d'une démarche qui s'inscrit dans le plan d'action de la municipalité pour favoriser le développement de l'action communautaire.

Sur ce, bonne séance à tous.
Dominique Poulin

2025-04-051 **1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025**

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-052 **2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025**

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-053 **3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 MARS 2025**

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 133 997,43 \$;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de séances précédentes;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 31 mars 2025 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 133 997,43 \$;

En conséquence, il est proposé par M. François Gosselin et résolu :

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 7 avril 2025

François Gardner, directeur général et greffier-trésorier

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est soulevée par les personnes présentes.

2025-04-054

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-01, INTERVENTION AU COURS D'EAU LABBÉ

Attendu que des travaux d'entretien et de ses frais connexes ont été effectués sur le Cours d'eau Labbé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert ;

Attendu que le coût de ces travaux payés par la Municipalité est à la charge des contribuables intéressés, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains respectifs ;

Attendu que le règlement numéro 150 adopté par la MRC d'Arthabaska décrète la part contributive des municipalités dans le paiement des dépenses et autres frais reliés aux travaux d'aménagements et d'entretiens des cours d'eau municipaux ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité en date du 03 mars 2025 par M. François Gosselin;

En conséquence, sur proposition de M. François Gosselin, conseiller, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2025-01 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, le tarif de compensation pour les travaux effectués sur le Cours d'eau Labbé est établi exceptionnellement au bassin versant à chacun des intéressés tel que le tout est plus spécifiquement décrit à l'annexe numéro 1 du présent règlement et ce, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 2025-01.

Article 3

Les soldes impayés à la date d'exigibilité des compensations dues par un intéressé portent intérêt au taux annuel de 12% à compter du moment où les compensations deviennent exigibles.

Article 4

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition inconciliable avec celles des présentes.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-04-055

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-02, INTERVENTION AU COURS D'EAU RUISSEAU À MARTIN, BRANCHE 3

Attendu que des travaux d'entretien et de ses frais connexes ont été effectués sur le Ruisseau à Martin, branche 3, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert ;

Attendu que le coût de ces travaux payés par la Municipalité est à la charge des contribuables intéressés, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains respectifs ;

Attendu que le règlement numéro 150 adopté par la MRC d'Arthabaska décrète la part contributive des municipalités dans le paiement des dépenses et autres frais reliés aux travaux d'aménagements et d'entretiens des cours d'eau municipaux ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité en date du 03 mars 2025 par M. François Gosselin;

En conséquence, sur proposition de M. François Gosselin, conseiller, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2025-02 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, le tarif de compensation pour les travaux effectués sur le Cours d'eau Labbé est établi exceptionnellement au bassin versant à chacun des intéressés tel que le tout est plus spécifiquement décrit à l'annexe numéro 1 du présent règlement et ce, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 2025-02.

Article 3

Les soldes impayés à la date d'exigibilité des compensations dues par un intéressé portent intérêt au taux annuel de 12% à compter du moment où les compensations deviennent exigibles.

Article 4

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition inconciliable avec celles des présentes.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-04-056

7. APPUI AU COMITÉ DES LOISIRS – DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2025

Attendu que le Comité des loisirs de Saint-Albert entend déposer une demande d'aide financière pour l'organisation d'un événement le lundi 23 juin 2025 dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

Attendu que la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) agit comme mandataire de la Fête nationale pour la région du Centre-du-Québec;

En conséquence, il est proposé par Mme Pascale Boilard et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert appuie les Loisirs Saint-Albert et son comité pour le dépôt d'une aide financière à la SSJBCQ dans le cadre de la Fête nationale du Québec le 23 juin 2025.;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-04-057

8. NOMINATION D'UN ÉLU SUR LE COMITÉ DE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert désire renouveler sa politique familiale;

Attendu que la participation d'un membre du conseil municipal est requise sur le comité responsable de la démarche;

Attendu que l'adoption d'une politique familiale a pour objectif de répondre aux besoins exprimés par les familles de Saint-Albert;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que M. Nicolas Labbé soit nommé délégué du conseil municipal sur le comité de renouvellement de la politique familiale;

Que M. Érick Bergeron, représentant de la Garderie La grange des petits, Mme Christine Harvey, présidente du Conseil d'établissement de l'école Amédée Boisvert, M. Cédric Ouellet du Comité 12-18 de Saint-Albert et M. François Gardner, directeur général de la Municipalité soient autorisés à faire partie de ce comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-04-058

9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION

Attendu que la Municipalité est appelée à faire appel à une entreprise pour renouveler, en 2025, l'entretien des appareils de climatisation et de ventilation au bureau administratif ainsi qu'au Pavillon du Général Maurice Baril;

Attendu que Climatisation Confort de Victoriaville a offert ce service en 2024 et que cette entreprise a déposé une offre pour l'année 2025;

Attendu que cette offre indique un coût de 375 \$ par visite au bureau administratif et de 285 \$ par visite au Pavillon du Général Maurice-Baril;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que le contrat 2025 d’entretien des appareils de climatisation et de ventilation, propriétés de la Municipalité de Saint-Albert, soit accordé à Climatisation Confort de Victoriaville;

Que ce contrat inclut deux vérifications au cours de l’année 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2025-04-059 10. TRAVAUX DE PAVAGE 2025

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert, par un appel sur invitation, a reçue quatre (4) soumissions pour les travaux de réparation d’asphalte sur les routes qu’elle en a la responsabilité.

Attendu que les soumissions reçus se décrivent ainsi :

	Travaux manuels	Travaux mécaniques
Smith Asphalte	320,00 \$	225,00 \$
Pavage Veilleux	290,00 \$	155,00 \$
Groupe FJH Inc.	268,00 \$	217,00 \$
Scellement Sévigny	288,00 \$	169,00 \$

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert accorde à Pavage Veilleux le contrat de l’ensemble des travaux de réparation du pavage en 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2025-04-060 11. ENGAGEMENT D’UNE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Attendu que Mme Suzanne Crête, actuellement directrice-adjointe et greffière-trésorière adjointe, quittera ses fonctions d’ici quelques semaines;

Attendu que Mme Guylaine Bernier, travailleuse autonome, a démontré son intérêt à assurer le suivi du travail à la trésorerie;

Attendu que Mme Guylaine Bernier détient une grande expérience en comptabilité;

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert accorde un essai à Mme Guylaine Bernier à compter du 8 avril 2025 jusqu’au 30 septembre 2025 à titre de trésorière adjointe;

Que le poste de directrice-adjointe et greffière-trésorière adjointe soit abolie et remplacée par le titre de trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-04-061

12- ACHAT DE LUMINAIRES POUR LES RUES TARDIF, LANDRY ET LACHARITÉ

Attendu que dans le cadre du développement résidentiel à Saint-Albert il y a eu l'ajout de maisons au cours des derniers mois dans les rues Tardif, Landry et Lacharité;

Attendu que la Municipalité prévoit ajouter sept (7) lampadaires sur cette section de son territoire;

Attendu que la Municipalité, dans une démarche de gré à gré, a reçu une soumission de JC Électrique Inc. indiquant que le coût de chacun des lampadaires assemblés et livrés serait de 789 \$ plus taxes;

Attendu que pour la connexion par Hydro-Québec, incluant l'installation du luminaire par JC Électrique Inc., le coût revient à 540 \$ par lampadaire;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que la Municipalité accepte la soumission présentée par JC Électrique Inc.;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-04-062

13- ADMQ – RENOUELEMENT DE LA LICENCE MUNYS

Attendu que l'Association des directeurs généraux du Québec a crée en 2024 un programme informatisé appelé Munys s'adressant aux municipalités et MRC;

Attendu que le directeur général de la Municipalité a recours régulièrement à ce programme dans le cadre de ses fonctions;

Attendu que la Municipalité est appelée à renouveler sa licence donnant droit à avoir accès à ce programme;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert renouvelle sa licence de la plateforme MUNYS pour les douze (12) prochains mois au coût de 325 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-04-063

14- SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2025

Attendu que du 27 avril au 3 mai prochain se tiendra la 51^e Semaine nationale de l'action bénévole sous le thème « En route vers le bénévolat ! » ;

Considérant que cette semaine permet de faire rayonner les talents et les valeurs des citoyennes et citoyens de Saint-Albert

qui, par leur implication donnent naturellement un sens à la place qu'ils occupent dans la communauté;

Considérant que le Carrefour d'entraide bénévole des Bois-Francis invite la municipalité à proclamer bien haut l'importance de cette semaine et des bénévoles ;

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert proclame la Semaine de l'action bénévole du 27 avril au 3 mai 2025 ;

Que dans le cadre de cette semaine le Cercle des Fermières de Saint-Albert se voit remettre un certificat de reconnaissance, signé par le maire, pour souligner le bénévolat offert par ses membres dans le cadre de leurs activités annuelles.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-04-064

15- MISE À JOUR DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE – WINDOWS 11

Attendu que la Municipalité doit apporter des modifications à son équipement informatique afin d'être en mesure d'installer le programme Windows 11;

Attendu que l'entreprise locale Rhesus a déposé une offre à cet effet après avoir analysé l'équipement actuellement utilisé par le personnel administratif;

Attendu que les changements à apporter comprennent l'achat d'un nouvel ordinateur, la mise à jour de deux ordinateurs et l'installation d'un serveur physique, le tout au coût approximatif de 14 000 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert accorde à l'entreprise Rhesus le mandat de la mise à jour de l'équipement informatique au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-04-065

16- MISE À JOUR DE LA STATION DES EAUX USÉES

Attendu que l'objectif de la Municipalité est de terminer au cours des prochaines semaines la mise à jour de la station des eaux usées afin d'assurer son efficacité;

Attendu que la ligne d'air dans l'un des bassins est défectueuse et que cela nécessite les services d'une entreprise spécialisée avec des scaphandriers;

Attendu que la Municipalité, à la suite d'un appel sur invitation, a reçu deux soumissions d'entreprises offrant le service de scaphandre, soit MVC Océan au coût estimé de 10 395 \$ et Divex Marine au coût de 7 890 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu :

Que l'entreprise Divex Marine soit retenue pour le travail devant être exécuté par des scaphandriers.

Que le directeur général soit autorisé à effectuer toute autre dépense visant le remplacement du matériel défectueux devant être installé par la firme spécialisée.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-04-066

17- ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE (AAM)

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert est appelée à obtenir, d'ici janvier 2026, l'Attestation d'assainissement municipal (AAM) provenant du ministère de l'Environnement;

Attendu que cette attestation représente un document légal permettant d'encadrer l'exploitation de la station des eaux usées;

Attendu que pour réaliser la démarche d'obtention de cette attestation, la Municipalité a convenu de faire appel à une firme spécialisée;

Attendu que la Municipalité a, sur invitation, demandé à deux firmes spécialisées de présenter une soumission pour réaliser la démarche AAM;

Attendu que la Municipalité a reçu deux soumissions, soient APEX Expert conseil au coût de 8 750 \$ plus taxes et EXP au coût de 4 500 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par M. François Gosselin et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert retienne les services de la firme EXP Inc. pour réaliser la démarche visant l'obtention de l'Attestation en assainissement municipal;

Que cette démarche soit terminée au plus tard au 30 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-04-067

18- PERMIS DE SOLLICITATION – COMITÉ FADOQ ET COMITÉ 12-18.

Attendu que le Règlement 2012-12 de la Municipalité de Saint-Albert dicte les conditions d'émission des permis de sollicitation et de colportage sur son territoire;

Attendu que le comité FADOQ et le Comité 12-18 ont déposé leur demande après avoir rempli le formulaire approprié;

Attendu que la demande déposée par le Comité FADOQ vise à permettre la vente du pain du partage le mercredi 16 avril entre 16 heures et 21 heures;

Attendu que la demande déposée par le Comité 12-18 consiste à la vente de chocolat en avril afin de soutenir financièrement la réalisation d'une activité pour les jeunes membres du comité;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert autorise le Comité FADOQ et le Comité 12-18 à réaliser leurs activités de sollicitation auprès de la population de Saint-Albert.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-04-068

19- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur Francis Lacharité donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, que le règlement no 2025-03 relatif à l'occupation du domaine public sera adopté. Une copie du projet de règlement a été remis aux élus. Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

2025-04-069

20- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2025-04 TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU HÉBERT

M. Nicolas Labbé donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, que le règlement no 2025-04 relatif aux travaux sur le cours d'eau Hébert sera adopté. Une copie du projet de règlement a été remis aux élus. Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

2025-04-070

21- ENTRETIEN MÉNAGER AU BUREAU MUNICIPAL

Attendu que M. André Beaulieu a informé la Municipalité, il y a quelques semaines, qu'il ne désirait plus poursuivre l'entretien ménager au bureau administratif situé au 1245, rue Principale;

Attendu que Mme Guylaine Couturier a démontré son intérêt à accepter cette tâche;

Attendu que Mme Couturier s'est occupée de l'entretien ménager avec succès au cours des trois dernières semaines;

Attendu que la Municipalité et Mme Couturier se sont entendus sur les coûts reliés à cette tâche hebdomadaire;

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu :

Que la Municipalité octroie le mandat de l'entretien ménager à Mme Guylaine Couturier;

Que le directeur général soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, l'entente convenue avec Mme Guylaine Couturier.

Adoptée à l'unanimité du conseil

22- LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, procède à la lecture de la correspondance reçue.

Table des MRC du Centre-du-Québec : invitation à prendre part à une rencontre visant à présenter la démarche régionale de codéveloppement optimisée. Cette activité se tiendra le mardi 20 mai de 13 h à 16 h à l'Hôtel Universel de Drummondville. Le conseil évaluera la pertinence d'y déléguer un représentant lors de sa prochaine séance d'étude.

M. Alain Rayes : lettre de remerciements adressée au maire et aux élus.

2025-04-071

DÉFI-VÉLO DE LA MAISON DES GREFFÉS LINA CYR

Attendu que le Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr a soumis une demande d'autorisation de passer dans la municipalité le 11 juillet. Il s'agit d'une randonnée cycliste pour promouvoir l'activité physique et sensibiliser la population aux dons d'organe.

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert autorise le Défi-Vélo de la Maison des greffés Lina Cyr à passer sur son territoire le vendredi 11 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité du conseil

AUTRES CORRESPONDANCES REÇUES

Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMQ) : refus d'autoriser le branchement d'une lumière électrique au coin du 9^e Rang et de la route 122. Ce point sera discuté par les élus à la prochaine séance d'étude.

Parc d'agilité canine : ouverture de la saison 2025 le jeudi 10 avril. Une formation commanditée par la Municipalité de Saint-Albert sera offerte aux membres le samedi 10 mai. En cas de mauvais temps, cette activité sera reprise le samedi 31 mai.

23. POINTS D'INFORMATION

Prenez note que le bureau municipal sera fermé le lundi 21 avril à l'occasion de la fête de Pâques.

Du 20 au 22 mai prochain, ce sera la journée annuelle de distribution de compost et d'arbres au bureau municipal. À cette occasion, le jeudi 22 mai, M. Yvon Camirand de l'organisme *Un arbre, Une vie* sera avec nous afin de transmettre des conseils sur la plantation d'arbre. C'est un rendez-vous.

Le message qui suit s'adresse à tous les utilisateurs du service des eaux usées. Une problématique touche l'entretien du réseau d'égout. Depuis le début de l'année, à deux reprises, la municipalité a dû réparer des bris aux pompes qui acheminent les eaux usées vers la station de traitement. Ces bris ont été causés par des tissus, serviettes sanitaires, couches et guenilles jetés dans les toilettes. Les pompes bouchent et

brisent. La réparation coûte très cher. La facture est alors assumée par les utilisateurs du réseau via les taxes de services. Nous demandons à tous les utilisateurs d'être vigilant.

Le terrain de tennis et de pickleball : avec le printemps qui arrive il devient intéressant de profiter des espaces extérieurs. Je rappelle que le terrain est réservé à l'usage du tennis et du pickleball. Il est interdit d'y faire du patin à roulette et d'y faire jouer des chiens. Des affiches seront installées afin d'indiquer ces restrictions. Pour le patin à roulette la patinoire est toute désignée pour cette pratique. Et le terrain municipal offre aussi l'opportunité de jouer avec vos amis canins. J'en profite pour rappeler que le parc d'agilité canin est disponible moyennant une inscription à faible coût.

Sur une note technologique, la MRC a procédé au lancement de son nouveau site Web. Complètement revu et remanié aux besoins actuels, la nouvelle plateforme sera très utile à toute la population de la région et aussi de l'extérieur. Je vous invite à y faire une visite et découvrir ses nouvelles fonctionnalités : mrcarthabaska.ca

24. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE

Une citoyenne soulève des questions sur des dépenses et des décisions récentes du conseil.

25. QUESTION DIVERSES

Aucun élu ne soulève une question.

2025-04-072

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Pascale Boilard de lever la séance ordinaire du 7 avril 2025 à 19 h 50. La séance est close.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

Dominique Poulin
Maire

François Gardner
Directeur général
Greffier-trésorier